



Référence : EAU/AUT/22/0627  
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Pétange  
Place J.-F. Kennedy  
L-4760 Pétange

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2



<b>Requérant(s)</b>	Creos Luxembourg S.A.
<b>Objet</b>	Traversées du cours d'eau "Chiers" à Bascharage et Pétange et traversées du cours d'eau "Rouerbaach" et d'un petit fossé à Sanem dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne haute-tension "65kV Sanem-Lamadelaine"
<b>Localité(s)</b>	Bascharage, Pétange, Sanem
<b>Commune(s)</b>	Käerjeng, Pétange, Sanem

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Olivier Jeitz

Chef du Service Autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés